



# Directives d'application à l'attention des étudiant-es en mobilité "IN" rattaché-es à la GSEM\*

Directives d'application en vigueur à partir du 15 septembre 2025

\*Sont considéré-es comme **étudiant-es en mobilité IN rattaché-es à la GSEM**, les étudiant-es qui ont au moins la moitié de leurs cours inscrits à la GSEM, soit minimum 50 % de cours avec un code commençant par « Sxxxxx ».

Une fois rattaché-es à la GSEM, il n'est plus possible pour l'étudiant-e de changer de Faculté de rattachement.

## CALENDRIER ACADEMIQUE

Il est primordial que les étudiant-es prennent connaissance du [calendrier académique](#) de la Faculté d'économie et Management (GSEM). Le calendrier académique précise notamment les dates des trois sessions d'examens et les délais d'inscriptions aux cours/examens. Le calendrier académique est disponible sur le site de la GSEM.

## CHOIX DE COURS

Les cours offerts par l'UNIGE peuvent être consultés sur le site « [Programme des cours](#) » de l'UNIGE.

L'accès à certains cours peut être restreint. Prière de consulter le guide de restriction élaboré par le Service de mobilité académique.

Les étudiant-es en mobilité inscrit-es dans un programme de Bachelor peuvent voir leur accès aux cours suivants restreint :

- S240008 – Soft skills
- S240001 - Institutional Project A
- S240010 - Institutional Project B

L'inscription est soumise à disponibilité, la priorité étant donnée aux étudiant-es régulier-es de la GSEM.

Les étudiant-es en mobilité inscrit-es dans un programme de Master peuvent choisir des cours dans plusieurs Master de la GSEM, mais ne peuvent pas s'inscrire ni aux stages de Master, ni au mémoire de Master, ni aux cours obligatoires du *Master en Business Analytics* ni à l'intégralité de l'offre du *Master en Commodity Trading*.

Tous les étudiant-es doivent se conformer aux indications qui figurent dans le document « *Procedure to establish the Learning Agreement/Study plan 2025-2026* ».

## NIVEAU D'ETUDES

Les étudiant-es inscrit-es dans un programme de Bachelor dans leur université d'origine ne sont pas autorisé-es à s'inscrire à des cours de Master de la GSEM.

De même, les étudiant-es inscrit-es dans un programme de Master dans leur université d'origine ne sont pas autorisé-es à s'inscrire à des cours de Bachelor de la GSEM.



## INSCRIPTION AUX COURS/EXAMENS

A la GSEM, l'inscription aux cours fait office d'inscription aux examens.

A. Les **étudiant-es rattaché-es à la GSEM** effectuent leurs inscriptions aux cours et examens :

- **Pour tous les cours souhaités**, qu'il s'agisse de cours GSEM ou non, auprès de la GSEM, dans les délais indiqués, via le [formulaire en ligne](#), « Demande d'inscription à des enseignements ».
- **Attention, pour les cours donnés par la Faculté des Lettres**, les étudiant-es doivent s'inscrire, dans les délais indiqués, via le formulaire en ligne GSEM **ET** compléter un formulaire disponible auprès du Secrétariat des Etudiant-es de la Faculté concernée et le remettre à ce dernier conformément à son calendrier académique.

Les étudiant-es sont tenu-es de limiter leurs inscriptions à deux Facultés/Centres/Instituts afin d'éviter les risques de chevauchements horaires des examens, ce que la GSEM ne peut pas garantir.

Pour déterminer si les cours choisis font partie ou non de la GSEM, il faut vérifier si le cours est présent dans le plan d'études de la GSEM ou pas.

- Si le cours fait partie d'un plan d'études de la GSEM, le cours n'est pas comptabilisé comme un cours d'une autre faculté. Il est « englobé » dans le groupe des cours GSEM.

*Par exemple, le cours « D200008 – Algorithmique appliquée » est un cours du Centre Universitaire Informatique (CUI), mais puisqu'il est présent dans un plan d'études GSEM, il est englobé dans les cours GSEM.*

- En revanche, si le cours n'est présent dans aucun plan d'études de la GSEM, mais uniquement dans un plan d'études autre, le cours est alors considéré comme faisant partie d'une autre Faculté.

*Par exemple, le cours « 32C2064 – Développement Web » est un cours de la Faculté des lettres et il n'est pas présent dans un plan d'études de la GSEM, il n'est donc pas englobé dans les cours GSEM.*

Les délais d'inscription aux cours/examens sont indiqués sur le calendrier académique de la GSEM et doivent être scrupuleusement respectés.

**Attention** : Une fois que l'étudiant a procédé à son inscription, il n'est pas possible de l'annuler. Passé le délai d'inscription, toute inscription est définitive.

B. **Les étudiant-es qui ne sont pas rattaché-es à la GSEM** qui veulent suivre des cours de la GSEM doivent s'inscrire au sein de leur Faculté de rattachement. Les inscriptions sont ensuite transmises au Service aux étudiant-es de la GSEM par les secrétariats des autres Facultés/Centres/Institut.

## EXAMENS

La GSEM propose trois sessions d'examens :

- Session ordinaire de **janvier/février**
- Session ordinaire de **mai/juin**
- Session extraordinaire d'**août/septembre**

Les périodes exactes de chaque session sont précisées sur le calendrier académique de la GSEM.

Les examens de l'Université de Genève (des trois sessions) ne peuvent être présentés qu'aux lieux, dates et horaires fixés. Aucune dérogation n'est octroyée pour les présenter à distance et/ou à une autre date/heure que celles établies.



S'agissant des types d'évaluations (ex : examen écrit, examen oral...), ils sont les mêmes pour tous les étudiant-es.

Les [Directives relatives aux examens de la GSEM](#) précisent les règles à respecter. Les étudiant-es sont tenus d'en prendre connaissance.

Les délais d'inscription aux cours/examens sont indiqués sur le calendrier académique de la GSEM et doivent être scrupuleusement respectés. Aucun traitement particulier ne peut être accordé aux étudiant-es en mobilité à la GSEM. Les examens doivent être présentés selon le calendrier académique et selon les mêmes modalités que les étudiants réguliers de la GSEM.

## ABSENCE A UN EXAMEN

L'absence non motivée à un examen est enregistrée comme telle dans le relevé de notes. Elle équivaut à un échec à l'examen correspondant.

L'étudiant-e qui ne se présente pas à un examen et qui peut se prévaloir d'un cas de force majeure adresse immédiatement au Service aux étudiant-es de la GSEM, une annonce d'absence par écrit, accompagnée des pièces justificatives. Si le motif est accepté, l'absence justifiée est enregistrée comme telle.

Lorsqu'un étudiant-e est malade ou accidenté-e, il/elle doit produire un certificat médical pertinent. Ce dernier doit être produit **dans un délai de trois jours** au plus tard à compter de l'empêchement, sauf cas de force majeure. La requête doit être introduite via l'[intranet étudiant-es GSEM](#) : « Avis d'absence à un examen ».

## SYSTEME DE NOTATION A L'UNIGE

Le système de notation de l'UNIGE va de 0.00 à 6.00, 6.00 étant la note maximale et 0.00 la note minimale. Le seuil de réussite pour obtenir les crédits correspondants au cours est la note de 4.00/6.00.

| Echelle ECTS |              | Notation UNIGE    |
|--------------|--------------|-------------------|
| A            | Excellent    | 6.00, 5.75, 5.50, |
| B            | Très bien    | 5.25, 5.00        |
| C            | Bien         | 4.75, 4.50        |
| D            | Satisfaisant | 4.25              |
| E            | Suffisant    | 4.00              |
| F            | Insuffisant  | < 4.00            |

## EN CAS D'ECHEC A UN EXAMEN

Les étudiant-es en mobilité bénéficient de deux tentatives pour valider un cours. En cas d'échec à un ou plusieurs cours lors des sessions ordinaires d'examens de janvier/février ou mai/juin, les étudiant-es bénéficient de la session extraordinaire d'examens d'août/septembre pour le/les présenter à nouveau.

Les enseignements de la première partie du Bachelor en économie et management sont donnés en anglais et en français. Les étudiant-es en mobilité « IN » sont autorisé-es à présenter l'examen de rattrapage lors de la session extraordinaire d'examens dans l'autre langue que celle à laquelle ils/elles étaient inscrit-es lors de la session ordinaire d'examens. A titre d'exemple, un-e étudiant-e ayant suivi un cours en français et ayant échoué son examen lors de la session ordinaire, sera autorisé-e à s'inscrire à l'examen de rattrapage de la session extraordinaire en anglais.

**Attention :** En cas d'échec à un examen durant la session de janvier/février ou mai/juin, les étudiant-es ne sont pas automatiquement inscrits à la session extraordinaire d'août/septembre. Pour s'inscrire, l'étudiant-e doit compléter le [formulaire en ligne](#), « Demande d'inscription à des enseignements », dans le délai indiqué (aux alentours du 15 juillet).



Les examens de l'Université de Genève des trois sessions ne peuvent être présentés qu'aux lieux, dates et horaires fixés. Aucune dérogation n'est octroyée pour les présenter à distance et/ou à une autre date/heure que celles établies.

## CONSULTATION DES COPIES D'EXAMEN

Les copies d'examens peuvent être consultées. Les informations concernant les séances de consultation sont publiées sur le site de la GSEM. Les indications spécifiques pour chaque consultation donnée sur cette page doivent être respectées. Les séances de consultation des copies sont uniques et ne peuvent pas être déplacées. Les étudiant-es doivent s'y présenter personnellement et n'ont pas le droit de prendre l'examen en photo. En cas d'échec(s) selon l'échelle de notation de l'UNIGE, aucune note ne sera modifiée, sauf évidemment en cas d'erreur. La validation des crédits non acquis à l'UNIGE devra donc, le cas échéant, être négociée avec l'Université d'origine.

## RELEVÉ DE NOTES

En fonction des choix de cours, les étudiant-es reçoivent un ou plusieurs relevés de notes par semestre.

Le(s) document(s) papier original(aux) seront envoyés par courrier postal exclusivement à l'adresse que l'étudiant-e aura indiquée lors de son inscription à l'Université de Genève.

## QUESTIONS

Pour toute question académique, l'étudiant-e peut contacter [le Service aux Etudiant-es](#) et/ou [la conseillère mobilité de la GSEM](#).

Pour toutes autres questions (logements, bourses...), merci de contacter le [Service de la mobilité académique](#) (SMAC).

\*\*\*